

Rapport du Conseil communal au Conseil général, à l'appui du point 6 de l'ordre du jour de la séance du 23 avril 2009

Comptes 2008

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

En application de l'article 4,9 de notre règlement général de commune, nous avons l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 2008 qui se bouclent par un déficit de CHF 55'582.44, alors que celui-ci s'élevait à CHF 135'280.— au budget.

De manière générale, l'amélioration par rapport au budget s'explique par des recettes fiscales légèrement plus élevées qu'escomptées, un bénéfice confortable sur les ventes de bois, ainsi des dépenses d'enseignement plus basses que prévues, notamment suite au versement rétroactif par le canton de la subvention sur les transports scolaires 2007. Toutefois, comme le montre les données statistiques et indicateurs financiers entre 2003 et 2008, faisant partie intégrante de votre exemplaire des comptes, cette perte modérée diminue à nouveau notre fortune nette, ayant fondu de moitié en six années. Il est par ailleurs peu probable, que la tendance s'inverse à court terme, en période de basse conjoncture.

Les commentaires de chaque rubrique vous donneront des explications plus détaillées. Cependant, nous pouvons formuler les remarques suivantes :

- 01. *Sécurité publique* : ce chapitre contient essentiellement les coûts de notre abri-pc et de la défense contre l'incendie, qui ne varient que très peu par rapport aux années précédentes. Suite à un contrôle effectué en 2007 par une entreprise spécialisée, plusieurs de nos hydrantes ont dû être remplacées ou réparées, afin de pouvoir garantir leur utilisation en cas d'incendie.
- 02. *Enseignement et formation* : suite au dépôt d'une initiative par plusieurs communes, dont Montmollin, par son Conseil général, le Conseil d'Etat a décidé au printemps 2008, de continuer à verser la subvention de 50% sur les transports scolaires. Dès lors, la subvention 2007 a été versée de manière rétroactive et s'additionne à celle de 2008.
- 05. *Prévoyance sociale* : l'on constate une forte augmentation des coûts relatifs aux structures d'accueil de la petite enfance. Ces coûts sont difficilement planifiables, car dépendant de facteurs tels que la durée du placement choisie par les parents, ou encore le revenu de ces derniers.
- 06. *Trafic* : des travaux d'entretien ont été nécessaires sur quelques portions de nos routes communales. L'employé communal ayant été accidenté durant la deuxième moitié de l'année, son salaire a été pris en charge par les assurances accidents.

- 07. *Protection et aménagement de l'environnement* : le résultat du chapitre de l'eau potable, légèrement déficitaire cette année, varie fortement en fonction des sources d'approvisionnement qui peuvent être utilisées par le syndicat des eaux. Toutefois, la réserve sur laquelle est prélevée cette perte, reste encore confortable. A contrario, les recettes du chapitre relatif au traitement des déchets urbains ne couvrent plus les charges, ceci depuis plusieurs années. La réserve étant maintenant épuisée, une augmentation de la taxe déchets devra intervenir à court terme, conformément au principe de causalité régissant ce domaine.
- 08. *Economie Publique* : le résultat de nos ventes de bois s'est avéré excellent, notamment en raison des prix sur le marché et de la qualité proposée.
- 09. *Finance et impôts* : cette rubrique influence bien entendu très fortement le résultat de l'exercice. Les recettes fiscales, même si elles sont plus élevées que prévu, ne peuvent être jugées que « satisfaisantes ». En effet, l'absence de rentrées des personnes morales et la quasi stagnation, au niveau global, des revenus imposables des personnes physiques, sont en contraste avec une année 2008, dont on pouvait attendre mieux dans ce domaine. Toutefois, cela s'explique en partie par une révision de la loi sur les contributions directes entrée en vigueur au 01.01.2008, qui, en plus de corriger les effets de la progression à froid et d'apporter une correction du barème en faveur des revenus moyens, a instauré des déductions supplémentaires pour les frais de garde et les enfants à charge.

Les investissements sont restés très modestes. Ils concernent l'installation de panneaux triangulaires lumineux et quelques travaux pour finaliser la mise en place de la télégestion sur le réseau d'eau du syndicat, conformément à deux crédits votés par le Conseil général en septembre 2007,

Le Conseil communal vous invite à consulter les données statistiques et indicateurs financiers entre 2003 et 2008 et espère que les explications figurant dans les comptes de fonctionnement au verso de chaque page, vous apporteront des renseignements supplémentaires. Le Conseil communal se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le Conseil communal

Montmollin, le 30 mars 2009